

Monsieur COLLETTE Patrick
06.15.09.21.53
patrick.collette.basket@gmail.com

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents.

La garde, le 06 octobre 2020

Cher(e) Président(e),

La saison 2020/2021, malgré les difficultés liées aux conditions sanitaires est maintenant bien lancée.

Les différentes formations vont se mettre en place progressivement. L'examen d'arbitre départemental est maintenant terminé (Résultats officiels dans le prochain PV du bureau directeur) et celui d'Initiateur se poursuit avec une obligation de clôturer avant décembre 2020. Les formations d'entraîneur (Brevet Fédéral-CQP) pour cette saison se dérouleront à partir du mois de janvier 2021.

L'objet de ce courrier est le lancement des écoles d'arbitrage avec un retour de la convention avant le 24 octobre 2020.

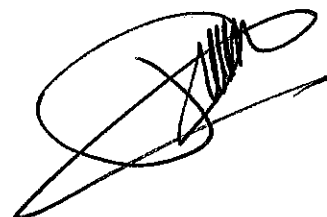
Je vous rappelle que tous les clubs doivent avoir une école d'arbitrage ou participer à une école de votre secteur géographique.

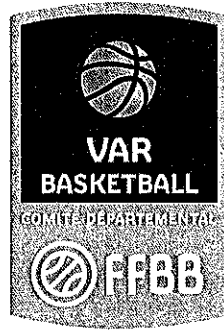
La nouveauté mise en œuvre par le Comité est que le premier regroupement des écoles d'arbitrage obligatoire se déroulera dans chaque secteur avec nos formateurs afin de limiter les déplacements, le dimanche 31 janvier 2021, le second le samedi 24 avril 2021 pour la formation pratique lors du tournoi BARBERO U9.

Les examens se dérouleront le Samedi 08 mai 2021 et le dimanche 06 juin 2021.

En cas de problème particulier pour la mise en place de votre école, nous restons à votre disposition.
Merci de votre précieuse collaboration.

Patrick COLLETTE
Président du Comité du Var





FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL
**Comité Départemental de
Basket-Ball du VAR**

1041 AVENUE DE DRAGUIGNAN 8310 LA GARDE

Saison : 2020/2021

CLUB de _____

ECOLE D'ARBITRAGE

ECOLE D'ARBITRAGE



❖ Motivation pour la création d'un staff d'arbitres au sein du club



CONVENTION
COMITE DEPARTEMENTAL-ECOLE D'ARBITRAGE Saison 2020/2021

Entre les soussignés :

Le Groupement Sportifreprésenté par
M.....agissant en qualité de Président(e), d'une part,

ET

Le Comité Départemental de Basket-Ball du Var représenté par Monsieur COLLETTE
Patrick, agissant en qualité de Président du COMITE DU VAR DE BASKET, d'autre
part,

Il a été exposé ce qui suit :

1. Le Groupement Sportif desouhaite former les arbitres
licenciés en son sein, ainsi que, éventuellement, quelques volontaires des
clubs voisins.
2. En accord avec les deux parties, il est décidé que l'école d'arbitrage ne sera
officialisée que si elle répond aux critères du cahier des charges ci-dessous :

❖ **La formation**

- ✱ Elle est assurée sur les installations deet sera effectuée sous
la responsabilité de Mr ou Mme....., formateur reconnu et
agréé par la **CDO qui se réserve le droit de refuser le formateur**, avec un
programme défini par la FFBB.
- ✱ Les séances, lieux, dates et horaires seront communiqués au Comité (tableau ci-
joint)..
Celles-ci auront une durée de séance de 1h30 à 2h00 maximum.
**Le Comité doit être avisé de toute modification concernant le planning de
vos séances par mail.**

❖ **Les stagiaires**

- ✱ L'école doit être composée au minimum de 3 stagiaires, **âge minimum requis :
14 ans révolu.**
- ✱ **Pour les CTC il doit y avoir minimum 2 stagiaires par club, ou pour la
globalité de la CTC le double de stagiaires par nombre de club composant
la CTC (exemple : une CTC 3 clubs soit 6 stagiaires A B C si A : 1 stagiaire,
B : 1 stagiaire, C devra obligatoirement avoir 4 stagiaires).**
- ✱ La durée de la formation des stagiaires s'étalera sur la saison sportive et
comportera au minimum 8 séances plus 1 à 2 séances E-Marque obligatoires et
participation aux différents tournois de validation de fin de saison, ainsi qu'au

rassemblement de formation mit en place par la CDO pour la saison 2020/2021.

- ✳ Le dossier complet, avec la convention, la liste des stagiaires avec leurs coordonnées complètes et une adresse email personnelle (une adresse mail par stagiaire) doit être adressée
Au Comité **avant le 24 octobre 2020 sous peine d'irrecevabilité (1041 Avenue de Draguignan BP170 Commission des Officiels 83130 LA GARDE).**
- Les stagiaires sont tenus de participer obligatoirement aux journées de formation mises en place dans les écoles d'arbitrages, ainsi qu'au rassemblement d'écoles d'arbitrages qui auront lieu durant la saison par la CDO, ainsi que de se présenter à la session d'oral, aux trois journées d'évaluations de la pratique, une convocation sera adressée à chacun des participants pour l'évaluation finale, avec copie au club et aux responsables d'écoles d'arbitrages.
- Elearning : chaque stagiaire doit s'inscrire à la session Elearning arbitre départemental niveau 2 sur le site : ffb.sportef, de préférence avec le moteur CHROME et ADOBE FLASH PLAYER et ce dès l'inscription à l'école d'arbitrage.
- Tout club créant une école d'arbitrage se verra attribuer des points pour la charte des officiels, l'enregistrement des stagiaires en formation est à faire par le club.
- Les stagiaires seront dans l'obligation de siffler un minimum de 5 matchs en club (enregistrement FBI obligatoire).

❖ **Particularités**

- Cette convention n'est valable que pour la saison en cours. Elle devra être refaite chaque saison.
- L'école d'arbitrage ne pourra débiter ces séances qu'après l'aval du Comité.
- Aucune contrepartie financière ne pourra être demandée, aux clubs, aux stagiaires ou au Comité.
- L'école d'arbitrage devra se terminer au plus tard le 31 Mars 2021 (E-learning inclus) pour permettre les évaluations durant d'Avril 2021.
- Le suivi des écoles d'arbitrage sera réalisé par le responsable de secteur.

Rappel : Plusieurs écoles d'arbitrage d'un même secteur peuvent se regrouper.

Les responsables des différentes écoles d'arbitrage devront être présent aux journées d'évaluations, sans ça leur école d'arbitrage ne pourra être validée.

En annexe, vous trouverez :

- Une fiche « Planning des séances »
- Une fiche « Coordonnées des stagiaires »
- Une fiche de renseignement à faire remplir par stagiaire
- Pour les CTC imprimé de demande de validation d'école d'arbitrage de niveau 2. le tout à retourner au Comité Départemental **avant le 24 Octobre 2020**.

A défaut de réception de cette convention avant le 24 Octobre 2020, l'école d'arbitrage ne sera pas reconnue.

Fait à ; le

Le Groupement Sportif :

Le Président du Comité Départemental :

Pour tout renseignement complémentaire merci de contacter :

CIRAVEGNA Marina
Marina.ciravegnabasket83@gmail.com

Ecole d'Arbitrage
PLANNING DES SEANCES
Saison 2020-2021

ECOLE D'ARBITRAGE de :

Responsable de l'école d'arbitrage :

Adresse :

Téléphone portable :

E-mail :

Formateur(s) qui vont intervenir au sein de l'école d'arbitrage :

Nom	Prénom	Téléphone	Niveau d'arbitrage	AVIS DE LA CDO

Planning des séances de formation :

Séance	Date	Heure	Lieu
Séance n°1			
Séance n°2			
Séance n°3			
Séance n°4			
Séance n°5			
Séance n°6			
Séance n°7			
Séance n°8			

ECOLE d'ARBITRAGE
Convention Saison 2020-2021
Coordonnées des stagiaires
A COMPLETER EN LETTRE CAPITALE D'IMPRIMERIE

Ecole d'arbitrage de :

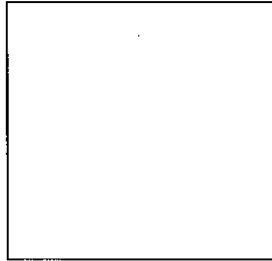
Nom	Prénom	Année de Naissance	Club

- Vos candidats présentant l'examen doivent être âgé de 14 ans révolus.

Document à renvoyer au Comité avant le 24 Octobre 2020

ECOLE d'ARBITRAGE
Convention Saison 2020-2021
Fiche de Renseignements du stagiaire
A COMPLETER EN LETTRE CAPITALE D'IMPRIMERIE

PHOTO DU CANDIDAT (obligatoire) :



Club :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Adresse mail (personnel à chaque stagiaire) :

N° de téléphone portable :

N° de licence :

Catégorie :

Niveau de jeu :

Taille tee-shirt :



FORMULAIRE DE DECLARATION D'ECOLE D'ARBITRAGE Niveau 2

Document à renvoyer au comité départemental pour validation et inscription de l'Ecole d'arbitrage sur FBI.

Avertissement : une école d'arbitrage Club peut être commune à plusieurs clubs dans le cadre ou non d'une CTC. Cependant la labellisation "Ecole d'arbitrage" de niveau 2 pour chaque club n'est valide qu'à la condition que chacun d'entre eux réponde aux critères de labellisation exigés.

Informations sur le Club à remplir pour une demande d'Ecole d'Arbitrage niveau 2

Nom du Club _____
Nom de la CTC (s'il y a lieu) _____

Numéro informatique de l'association _____

Nom du responsable de l'école d'arbitrage _____ Prénom _____
Email du responsable de l'école d'arbitrage _____
Téléphone du responsable de l'école d'arbitrage _____

Comité Départemental _____
Ligue _____
Date de transmission la demande au CD _____

Liste des Formateurs intervenant dans l'Ecole d'Arbitrage ou coachant les arbitres le Week-end

Nom	Prénom	Sexe	Adresse Courriel	Numéro Licence	Date de naissance	Qualification technique du formateur	Qualification arbitrale du formateur	Formateur Arbitre au sein d'une structure	SI le formateur est labellisé FFBB: Année de la dernière validation/ revalidation
1									
2									
3									
4									
5									

Critères de labellisation remplis par l'Ecole d'arbitrage

- à remplir pour l'obtention d'une validation d'Ecole d'Arbitrage de niveau 2

C1	Organisation d'une formation d'au minimum 2 jeunes arbitres club avec désignations d'arbitres club au sein du club	Déclaration du club	Validation CDO
C2	Utilisation de la mallette pédagogique FFBB La mallette pédagogique de la FFBB est utilisé Le programme de la mallette est-il respecté Chaque arbitre en formation remplit son cahier de l'arbitre club (ou suit la formation e-learning pour les majeurs concernés)	à saisir	à saisir
C3	Accompagnement des arbitres en formation Les arbitres en formation officiant dans le club sont systématiquement accompagnés, conseillés, coachés, protégés lors de chaque rencontre Le formateur est identifié lors de chaque rencontre avec la chasuble de la mallette	à saisir à saisir à saisir	à saisir
C4	Promotion et communication Le club affiche le programme de formation de l'école d'arbitrage Le club affiche les désignations de ses officiels disponible sur FBI Le club affiche le nom et les photos de ses officiels	à saisir à saisir à saisir	à saisir
C5	Présence du responsable de l'école à la réunion des responsables d'école d'arbitrage de la CDO Four faire valider son école d'arbitrage au niveau 2, le club ou la CTC doivent obligatoirement remplir l'ensemble des 5 critères ci-dessus.	à saisir	à saisir

Validation de l'école d'arbitrage niveau 1

Validation de l'école d'arbitrage niveau 2

Validation CDO

Toute fausse déclaration peut amener à la suppression de la validation de niveau 2

Date d'enregistrement sur FBI